



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016

À une séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 3 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Avis de motion – Règlement n° 787-2016
- b. Adoption du 2^e projet de règlement n° 787-2016
- c. Avis de motion – Règlement n° 788-2016
- d. Adoption du 2^e projet de règlement no 788-2016
- e. Dérogation mineure 348, rue des Cèdres
- f. PIIA zones commerciale et industrielle – 312, rue Laurier
- g. PIIA affichage – 475, Route 273
- h. Mandat à François Varin, architecte-conseil

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Subvention pour le hockey mineur

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Autorisation pour appel d'offres pour les services professionnels pour la préparation de plans, devis et la surveillance de travaux pour les travaux de réfection des conduites d'aqueduc, égout domestique, égout pluvial et voirie de la rue de l'Église et une partie de la rue Principale
- b. Formation d'un comité de sélection pour les services professionnels pour la préparation de plans, devis et la surveillance de travaux pour les travaux de réfection des conduites d'aqueduc, égout domestique, égout pluvial et voirie de la rue de l'Église et une partie de la rue Principale
- c. Avis de motion – Règlement n° 790-2016



11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Résolution de concordance
- b. Résolution de courte échéance
- c. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
- d. Point d'information – *Dépôt de l'état comparatif*

12. ADMINISTRATION

- a. Renouvellement du contrat de service avec la Société de l'assurance automobile du Québec
- b. Autorisation au Club de motoneiges des Plaines à circuler sur le rang Bois-Franc
- c. Achat de cartes cocktail-bénéfice du Club Lions
- d. Achat de cartes pour le Souper des gens d'affaires du CLD de Lotbinière
- e. Acceptation de la promesse d'achat et de vente du 88, rue des Campanules
- f. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018
- g. Adhésion au programme « À PIED, À VÉLO, VILLE ACTIVE » - réalisation d'un plan de déplacement

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16996-10-2016
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16997-10-2016
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Septembre

Bernard Ouellet	3 974.67 \$
Léopold Rousseau	1 445.34 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 445.34 \$
Jonathan Moreau	1 445.34 \$
André Sévigny	1 445.34 \$
Julie Rousseau	1 445.34 \$
Alexandre D'Amour	1 445.34 \$
Martine Couture	9 428.07 \$
Cathy Bergeron	7 632.00 \$
Martin Miller	7 035.00 \$
Renault Lepage	8 765.34 \$
Dany Lamontagne	7 815.18 \$
Pascale Lemay	5 787.60 \$
Membres du conseil et cadres :	59 109.90 \$
Employés voirie et bureau :	74 466.26 \$
Service de sécurité incendie :	23 820.39 \$
Bibliothèque et brigadières :	6 670.00 \$
Personnel de la SAAQ :	11 267.00 \$
Employés du Centre multifonctionnel et soccer :	6 020.55 \$
Total des salaires bruts payés pour septembre 2016 :	181 354.10 \$

Comptes payés - Septembre

Construction J.P. Pouliot 09 inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	400.00 \$
Rémi Croteau	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Étienne Desgagné	Remboursement de taxes	5 045.50 \$
Gaz Métropolitain	Gaz caserne	20.63 \$
Philippe Gingras	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Télus	Bibliothèque	57.43 \$
Produits Suncor	Essence et diesel	5 562.88 \$
Hydro-Québec	Électricité	9 644.28 \$
Postes Canada	Activités loisirs	532.41 \$
Gestion Carl et Charles inc.	Aide financière - rues Roulottes et Campeurs	800.00 \$
Ben Said Mustapha, Hamaï Tassadit	Remboursement de taxes	406.52 \$
Marcel Moreau	Remboursement de taxes	1 250.90 \$
Pitneyworks	Timbres	2 000.00 \$
Jacques Côté	Lecture des compteurs d'eau	4 266.50 \$
Télus	Salle communautaire	57.43 \$
Hydro-Québec	Électricité	16 554.74 \$
Bell Mobilité inc.	Cellulaires	849.10 \$
RDA Équipement 2014 inc.	Conteneur	3 175.61 \$
Geneviève Côté	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Escadron 544 Lotbinière	Subvention 2016 pour 5 enfants	250.00 \$
Véronique Fournel	Maquillage Fête au Village	330.00 \$
Aline Labbé	Remb. aide technique architecte	100.00 \$
Postes Canada	Apollinairois pour les commerces	29.88 \$
Régie intermunicipale de St-Apo	Avance de fonds	10 000.00 \$
Vidéotron	Services Vidéotron	359.56 \$
Sébastien Boily	Remboursement de taxes	2 302.01 \$
Jasmin Cloutier Charlebois	Remboursement de taxes	2 628.27 \$
Francis Julien et Stéfanie Bouchard	Remboursement de taxes	1 064.42 \$
Construction Impec inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	600.00 \$
Immeubles Turcotte et Labrecque	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Élise Blais	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Ministre des Finances	Programme de qualification	111.00 \$
Paulette Fillion	Remb. de taxes	200.00 \$
Construction Larochelle SE inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Groupe Négotel	Téléphones	857.87 \$
Télus	Internet et bibliothèque	189.54 \$
Hydro-Québec	Électricité	691.62 \$
Interfas	Cotisation de septembre	191.76 \$
Dany Lamontagne	Remboursement cafetières	471.33 \$
Info Page	Téléavertisseurs	231.73 \$
Total des comptes payés pour le mois de septembre 2016 :		81 432.92 \$

Comptes à Payer - Septembre

Le Groupe ACCISST inc.	Formation SGH	718.59 \$
Alimentation Beauchesne	Vinaigre	12.76 \$
Amherst Fire Pump	Pompe	9 312.98 \$
Éric Amyot	Révision instructeur	130.60 \$
Luc Fontaine architecte	Plan pour agrandissement	386.78 \$
Areo-Feu	Chapeau et écusson	524.12 \$
Atelier C. Laliberté inc.	Vérifier moteur de ventilation	159.82 \$
Atelier Mécanique 291 inc.	Entretien 10 roues et remplacer batteries	2 911.26 \$
Expert Atôm	Router caserne, 5 points d'accos sans fil	511.36 \$
Angela Aubin Bergeron	Gestion Ohangar	200.00 \$
Valérie Bolduc	Remb. cours de kangoo	110.00 \$
Bonair SD	Climatiseur, filtreur et entretien préventif	8 980.77 \$
Brassard	Papeterie	1 003.31 \$
Burocom	Installer et configurer 2 licences	505.89 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Huile et pièces	374.56 \$
France Carrier	Remb. inscription	92.00 \$
Cartouches escompte inc.	Cartouches	328.44 \$
Laurent Cayer	Remb. chaussures de sécurité	213.80 \$
Jolène Charbonneau	L'heure du conte	75.00 \$
Florence Cloutier	L'heure du conte	25.00 \$
Conciergerie Rive-sud	Ménage Centre multi. et salle commu.	677.98 \$
Construction B.M.L.	Pierre	11 887.87 \$
Construction S.R.B.	Sciage de bordure	405.86 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville et Francoeur	523.71 \$
Deschenes & fils ltée	Pièces d'aqueduc et bague compteur	667.66 \$
Développement St-Apollinaire	Décompte # 7	187.41 \$
Distribution G.M.P.	Location distributrices	206.96 \$
Distribution Sports-Loisirs	Treillis d'égalisation	530.03 \$
EFG Électrique (2010) inc.	Horloge au terrain de balle	113.75 \$
Endress et Hauser Canada	Kit de maintenance	378.69 \$
Entreprises D. Aubin et fils	Tonte de gazon d'octobre	2 628.00 \$
Entretien paysager Horti-Taille	Entretien plates-bandes, plantation et jardinière	6 145.41 \$
Entreprises Robert Demers inc.	Travaux de peinture	626.04 \$
Eugène Allard	Désodorisant	310.87 \$
Excavation MGM 2015 inc.	Travaux St-Lazare	1 077.90 \$
Fabrique	Billets pour spectacle de Patsy Gallant	100.00 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Divers travaux	9 420.76 \$
Gaston St-Pierre et associés	Honoraires professionnels	691.86 \$
Geniarp	Implantation piste	642.14 \$
Genisol Environnement	Évaluations environnementales	6 593.82 \$
Donald Groleau	Frais de déplacement - instructeur	89.04 \$
Hockey mineur Lotbinière	Saison 2016/2017	42 820.00 \$
Info Excavation	Demandes localisation et cotisation	588.67 \$
Les Jardins Descanso	Pose de pelouse	6 118.10 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Javel Bois-Francis inc.	Hypochlorite	963.25 \$
Josée Laberge	Remb. soccer - père entraîneur	65.00 \$
Dany Lamontagne	Crochets	49.84 \$
Léopold Delisle inc.	Travaux rang Bois-Joly	12 632.85 \$
Renault Lepage	Remb. frais de déplacement	114.75 \$
Lettrage Remi Gagné	Magnétiques et logos recyclage	402.42 \$
Linde Canada	Lunettes de sécurité et gants	104.17 \$
Logiciels Sport-Plus inc.	Service paiement	177.53 \$
Macpek inc.	Roues pour Colorado	366.63 \$
Marché Veilleux	Achats - Terrain de jeux	352.31 \$
Medimage	Plaques et autocollants	421.21 \$
Médias Transcontinental	Apollinairois - Publi-Sac	174.19 \$
Mercier Expert inc.	Bretelles, bougies et graisse	86.59 \$
Martin Miller	Frais de déplacement - instructeur	175.44 \$
Ministre des Finances	2e versement - Police	402 474.00 \$
MRC de Lotbinière	Quote-Part d'octobre	80 183.61 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-Part d'octobre	5 608.77 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide au 666, Bois-Franc	3 638.17 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraide au 70, rue Industrielle	180.90 \$
Nordik Sports	Pièces	58.94 \$
Nova Construction C.P. inc.	Retenue 10%	28 067.85 \$
Panavidéo	Caméra à la réception	1 134.29 \$
Paul Grimard, arpenteur-géomètre	Description technique	402.41 \$
Pause-Café Soleil	Café	81.73 \$
Paysagiste 2000 inc.	Nettoyer fossés et nivellement	15 070.36 \$
Peinture Lignes Plus enr.	Lignes de soccer	252.95 \$
Richer Boulet inc.	Tourbe	2 055.69 \$
Pièces d'autos Dumont inc.	Véhicule pour formation	2 874.38 \$
Placide Martineau	Pièces	99.94 \$
Danielle Poulin	Surveillance examens	24.00 \$
Protection incendie PC Produits et Services de la Construction	Inspections, recharges et tests	716.94 \$
Rabais Campus	Réparer plancher et meules	437.91 \$
Réal Huot inc.	Renouvellement revues bibliothèque Ponceau, tiges, compteurs d'eau, liquide antigel	3 471.81 \$
Rénovation Lamontagne	Réaménagement du mur nord de la biblio.	20 844.37 \$
Roulement Techno inc.	Pièces pour pépinière et balai	196.33 \$
Saute-Mouton et ribambelle	Animations cours de cuisine	459.90 \$
Serres Normand Morissette	Arbres	3 990.44 \$
Serrupro	Clés	28.74 \$
Services Frimas inc.	Pannes condensation	251.65 \$
Servi-pompe S.P. inc.	Nettoyer fournaise	325.38 \$
Signoplus	Signalisation	220.06 \$
SM CTC Contrôle technique	Temps technicien	12 298.51 \$
SNC-Lavalin	Honoraires professionnels	3 848.79 \$
Société des amis du Moulin	Certificats cadeau	50.00 \$
Société Trader	Guide évaluation - SAAQ	218.39 \$
Solu Tech	Inspection drain	172.46 \$
SOS Technologie	Masques et collier	225.69 \$
Spraying systems co	Nozzles	624.32 \$
Stelem	Tuteurs	448.40 \$
Technilab Environnement inc.	Paiement # 1 - Relevés sanitaires	1 000.00 \$
Jacinthe Tessier	Remb. terrain de jeux	181.00 \$
Toitures 4 saisons inc.	50% paiement fin de parc	24 256.72 \$
Valconcept	Moustiquaire	72.81 \$
Veolia Water Technologies	Colorant	54.89 \$
Wolseley Canada	Pièces pour urinoir	34.22 \$
Wurth Canada	Nettoyants	259.44 \$
Xerox	Photocopies	390.06 \$

Total des comptes à payer pour le mois de septembre 2016 : 753 625.09 \$



16998-10-2016
point no 7a

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 787-2016

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 787-2016 modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'agrandir la zone 166P à même la zone 170.2R.

16999-10-2016
point no 7b

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT N° 787-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité s'apprête à vendre un terrain, à même le lot 5 121 531, sur la rue des Vignes pour la construction d'une garderie;

ATTENDU QU'un tel projet nécessite l'agrandissement de la zone 166P sur la rue des Vignes à même la zone 170.2R;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 28 septembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce second projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 octobre par Julie Rousseau, conseillère no 4 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 787-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

17000-10-2016
point no 7c

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 788-2016

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 788-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 et ses amendements afin de créer la zone 188.1R à même les zones 186R et 188R.

17001-10-2016
point no 7d

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT N° 788-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;



ATTENDU QU'un projet de construction comprenant 16 logements dans le quartier résidentiel « le District St-Apollinaire » a été déposé à la Municipalité;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que ce projet ne comporte que 14 logements afin de respecter les normes d'implantation de l'article 19.1 du règlement de zonage no 590-2007;

ATTENDU QUE, malgré l'avis du CCU, les membres du Conseil considèrent que la réalisation de ce projet permettra à court terme la vente de certains terrains enclavés;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 28 septembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce second projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 octobre par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un second projet de règlement portant le n° 788-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

17002-10-2016
point no 7e

DÉROGATION MINEURE – 348, RUE DES CÈDRES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de dérogation mineure numéro 2016-047 pour la propriété située au 348, rue des Cèdres, lots 3 382 970 et 3 584 705 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande consiste à autoriser la marge de recul arrière du bâtiment principal à 2,99 mètres au lieu de 8 mètres, tel qu'exigé par le règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le bâtiment principal a été construit en 1992 en remplacement d'une maison mobile qui était existante depuis 1978;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 14 septembre 2016;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2016-047;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2016-047 soit acceptée pour permettre la marge de recul arrière du bâtiment principal à 2.99 mètres au lieu de 8 mètres.

Adopté à l'unanimité

17003-10-2016
point no 7f

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 312, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2016-620 a été déposée pour la propriété située au 312, rue Laurier, lot 4 061 625 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande consiste à installer un conteneur aux fins d'entreposage dans la cour arrière du bâtiment principal;



ATTENDU QUE le conteneur sera peint en gris, comme le bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif recommande l'acceptation de la demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'installation d'un conteneur au 312, rue Laurier soit autorisée comme demandé dans la demande de permis 2016-620.

Adopté à l'unanimité.

17004-10-2016
point no 7g

PIIA AFFICHAGE - 475, ROUTE 273

ATTENDU QU'une demande de permis d'affichage numéro 2016-623 a été déposée à la Municipalité pour la propriété située au 475, Route 273, lot 5 685 479 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande de permis consiste à installer deux enseignes murales sur le bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement de zonage numéro 590-2007 et du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'installation des enseignes soit acceptée telle que présentée dans la demande de permis 2016-623.

Adopté à l'unanimité

17005-10-2016
point no 7h

MANDAT À FRANÇOIS VARIN, ARCHITECTE-CONSEIL

ATTENDU QUE la SADC de Lotbinière a mis en place un programme d'aide financière non remboursable pour la réalisation de projets structurants liés au développement responsable des municipalités;

ATTENDU QUE le montant accordé à un projet peut atteindre 75 % des frais d'honoraires professionnels d'un consultant pour un maximum de 5000 \$ par projet;

ATTENDU les développements résidentiels récents et l'arrivée significative de nouvelles familles à Saint-Apollinaire;

ATTENDU l'importance stratégique que prend l'intersection de la rue Principale et de la rue de l'Église;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater Monsieur François Varin, architecte-Conseil afin d'élaborer un concept à jour d'un réseau multifonctionnel qui compléterait les liens fonctionnels manquants et proposerait des options d'aménagement pour certains tronçons de la piste multifonctionnelle, notamment pour le secteur névralgique de l'intersection Principale - de l'Église.



Ce projet, qui est plus amplement décrit dans l'offre de service déposée par M. Varin le 21 septembre 2016, est au coût de 4200 \$ plus les taxes applicables.

Le conseil municipal s'engage à réaliser les travaux avec le mandataire et à payer la partie non financée par la SADC.

Adopté à l'unanimité.

17006-10-2016
point no 8a

SUBVENTION POUR LE HOCKEY MINEUR

ATTENDU QUE la Municipalité accorde, chaque année, une subvention pour les enfants de Saint-Apollinaire inscrits au hockey;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention pour le hockey à raison de 100 \$ par participant de Saint-Apollinaire,

ATTENDU QU'il y a 98 joueurs de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une subvention de 9800 \$, à raison de 100 \$ par participant pour la saison 2016-2017.

Adopté à l'unanimité

17007-10-2016
point no 10a

AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC, ÉGOUT DOMESTIQUE, ÉGOUT PLUVIAL ET VOIRIE DE LA RUE DE L'ÉGLISE ET UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les services professionnels pour la préparation de plans, devis et la surveillance de travaux pour les travaux de réfection des conduites d'aqueduc, égout domestique, égout pluvial et voirie de la rue de l'église et une partie de la rue principale

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, en ce qui a trait aux services professionnels en ingénierie.

Adopté à l'unanimité.

17008-10-2016
point no 10b

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC, ÉGOUT DOMESTIQUE, ÉGOUT PLUVIAL ET VOIRIE DE LA RUE DE L'ÉGLISE ET UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE dans le cadre du processus d'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres déposées;

ATTENDU QUE selon notre politique de gestion contractuelle nous ne pouvons divulguer le nom des membres du comité de sélection avant que l'évaluation des offres ne soit complétée;

ATTENDU QUE les noms des membres seront conservés dans le bureau de la directrice générale;



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseiller no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil délègue Martine Couture, directrice générale le pouvoir de former un comité de sélection et de désigner les membres chargés de l'analyse et de la pondération des soumissions pour les services professionnels pour la préparation de plans, devis et la surveillance de travaux pour les travaux de réfection des conduites d'aqueduc, égout domestique, égout pluvial et voirie de la rue de l'Église et une partie de la rue Principale.

Adopté à l'unanimité.

17009-10-2016
point no 10c

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^o 790-2016

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1 qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 790-2016 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur une partie du rang Marigot.

17010-10-2016
point no 11a

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 657 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
636-2010	140 700 \$
636-2010	46 600 \$
340-99	39 700 \$
690-2012	1 163 275 \$
690-2012	1 266 725 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 657 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 18 octobre 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



C.D. DU COEUR DE LOTBINIÈRE
140, RUE PRINCIPALE
ST-APOLLINAIRE, QC G0S 2E0

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 18 avril et le 18 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de Saint-Apollinaire, telle que permise par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adopté à l'unanimité

17011-10-2016
point no 11b

RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 657 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 636-2010, 340-99 et 690-2012, la Municipalité de Saint-Apollinaire émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 18 octobre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 690-2012, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

17012-10-2016
point no 11c

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 636-2010, 340-99 et 690-2012, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 octobre 2016, au montant de 2 657 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint-Apollinaire a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.	98,55890	140 000 \$	1,25 %	2017	2,05311 %
		143 000 \$	1,35 %	2018	
		147 000 \$	1,45 %	2019	
		150 000 \$	1,55 %	2020	
		2 077 000 \$	1,75 %	2021	
Mackie Research Capital Corporation	99,00600	140 000 \$	1,25 %	2017	2,08568 %
		143 000 \$	1,35 %	2018	
		147 000 \$	1,50 %	2019	
		150 000 \$	1,65 %	2020	
		2 077 000 \$	1,90 %	2021	

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,12900	140 000 \$	1,25 %	2017	2,16296 %
		143 000 \$	1,35 %	2018	
		147 000 \$	1,50 %	2019	
		150 000 \$	1,65 %	2020	
		2 077 000 \$	1,75 %	2021	
Financière Banque Nationale inc.	98,51600	140 000 \$	1,25 %	2017	2,16368 %
		143 000 \$	1,35 %	2018	
		147 000 \$	1,50 %	2019	
		150 000 \$	1,65 %	2020	
		2 077 000 \$	1,75 %	2021	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc. s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 657 000 \$ de la Municipalité de Saint-Apollinaire soit adjugée à Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adopté à l'unanimité.

point no 11d

POINT D'INFORMATION – DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1^{er} compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les 9 premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2015 pour les 9 ^e mois	Le solde du budget 2016 pour les 9 ^e mois	Écart avec la période précédente
Revenus			
Taxes	6 179 434 \$	6 658 092 \$	478 659 \$
Paiement tenant lieu de taxes	25 707 \$	34 168 \$	8 461 \$
Transferts	182 382 \$	423 333 \$	240 950 \$
Services rendus	551 670 \$	491 992 \$	(59 678 \$)
Autres revenus	446 200 \$	998 164 \$	551 964 \$
Total des revenus	7 385 393 \$	8 605 749 \$	1 220 356 \$
Dépenses			
Administration générale	779 335 \$	853 636 \$	74 301 \$
Sécurité publique	1 029 800 \$	1 163 686 \$	133 886 \$
Transport	947 839 \$	1 034 419 \$	86 580 \$
Hygiène du milieu	675 598 \$	875 373 \$	199 775 \$
Santé et bien-être	29 973 \$	4 927 \$	(25 046 \$)
Aménagement & urbanisme	298 107 \$	305 956 \$	7 848 \$
Loisirs & culture	624 925 \$	929 050 \$	304 124 \$
Frais de financement	110 440 \$	246 765 \$	136 325 \$
Remb. de la dette à long terme	194 100 \$	349 700 \$	155 600 \$
Affectations & investissements	1 023 982 \$	1 132 926 \$	108 944 \$
Total des dépenses	5 714 099 \$	6 896 438 \$	1 182 339 \$
Surplus/déficit de l'exercice	1 671 294 \$	1 709 311 \$	

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Dans le 2^e, nous avons le budget 2016 et le solde courant.

	Budget 2016	Solde courant du budget 2016
Revenus		
Taxes	6 438 807 \$	6 658 092 \$
Paiement tenant lieu de taxes	40 617 \$	34 168 \$
Transferts	214 217 \$	423 333 \$
Services rendus	735 050 \$	491 992 \$
Autres revenus	566 050 \$	998 164 \$
Total des revenus	7 994 741 \$	8 605 749 \$
Dépenses		
Administration générale	1 227 753 \$	853 636 \$
Sécurité publique	1 314 729 \$	1 163 686 \$
Transport	2 264 002 \$	1 034 419 \$
Hygiène du milieu	1 905 515 \$	875 373 \$
Santé et bien-être	3 560 \$	4 927 \$
Aménagement & urbanisme	462 231 \$	305 956 \$
Loisirs & culture	1 017 340 \$	929 050 \$
Frais de financement	223 678 \$	246 765 \$
Remboursement de la dette à long terme	301 400 \$	349 700 \$
Affectations & transferts	(1 272 467 \$)	(2 500 \$)
Immobilisations	547 000 \$	1 239 706 \$
Total des dépenses	7 994 741 \$	7 000 718 \$

17013-10-2016
point no 12a

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC LA SOCIÉTÉ DE
L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le contrat de service avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) vient à échéance le 31 décembre prochain;

ATTENDU QUE la SAAQ désire renouveler le contrat avec la Municipalité pour un an, débutant le 1^{er} janvier 2017 pour se terminer le 31 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le Maire, Bernard Ouellet ou le Maire suppléant, Julie Rousseau et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer ledit contrat avec la SAAQ concernant le comptoir des permis et immatriculation.

Adopté à l'unanimité.

17014-10-2016
point no 12b

**AUTORISATION AU CLUB DE MOTONEIGES DES PLAINES À CIRCULER SUR
LE RANG BOIS-FRANC EST**

ATTENDU QUE certains propriétaires terriens ont refusé le droit de passage pour le sentier du club de motoneige des Plainnes et que cette situation limite l'accès à certains commerces de la rue Laurier;

ATTENDU QUE toutes autres solutions ont également fait l'objet de refus, le club de motoneiges des Plainnes demande à la Municipalité de circuler sur une partie du rang Bois-Franc Est;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le club de motoneige des Plainnes à circuler sur la chaussée du rang Bois-Franc sur une distance approximative de 315 mètres, soit entre les propriétés situées au 400 et 412, rang Bois-Franc Est, pour la saison 2016-2017 exclusivement.

Adopté à l'unanimité.



17015-10-2016
point no 12c

ACHAT DE CARTES COCKTAIL-BÉNÉFICE DU CLUB LIONS

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une invitation pour assister au 34^e Cocktail-bénéfice du Club Lions de St-Apollinaire, le 4 novembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

- De faire l'achat de 5 cartes au coût de 65 \$ chacune, pour cette activité de levée de fonds.
- D'octroyer un montant de 300 \$ pour la confection du bottin du Cocktail-bénéfice et la publicité dans celui-ci.

Pour un grand total de 625 \$.

Adopté à l'unanimité

17016-10-2016
point no 12d

ACHAT DE CARTES POUR LE SOUPER DES GENS D'AFFAIRES DU CLD DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité a été invitée à participer à la 18^e édition du Souper des gens d'affaires de Lotbinière qui aura lieu le 8 novembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 2 cartes, au montant de 115 \$ chacune, pour un total de 230 \$ taxes incluses, pour cette activité.

Adopté à l'unanimité

17017-10-2016
point no 12e

ACCEPTATION DE PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE DU 88, RUE DES CAMPANULES

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée entre la Municipalité et Monsieur Sébastien Déry pour le lot 5 990 832 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé au 88, rue des Campanules;

ATTENDU QUE le prix de vente a été fixé à 93 952.50 \$, soit au taux de 7.50 \$ du pied carré, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à Monsieur Sébastien Déry, le lot 5 990 832 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé au 88, rue des Campanules, pour le montant de 93 952.50 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Julie Rousseau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

La présente résolution abroge la résolution numéro 16893-05-2016 adoptée le 2 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.



17018-10-2016
point no 12f

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU
QUÉBEC 2014-2018**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

17019-10-2016
point no 12g

**ADHÉSION AU PROGRAMME « À PIED, À VÉLO, VILLE ACTIVE » –
RÉALISATION D'UN PLAN DE DÉPLACEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Apollinaire désire adhérer au programme « À pied, à vélo, ville active»;

CONSIDÉRANT QUE les organismes Accès transports viables et Vivre en Ville, mandataires régionaux de Vélo Québec, offrent à la municipalité de St-Apollinaire de participer dans le cadre du programme "À pied, à vélo, ville active" afin de se doter d'un plan de déplacement visant à favoriser les transports actifs aux abords de l'école des Quatre-Vents, ainsi qu'à améliorer les conditions de pratique de la marche et du vélo;

CONSIDÉRANT QUE le programme prévoit, par la réalisation d'un plan de déplacement, de;

- Mobiliser les intervenants de la communauté autour de l'enjeu des déplacements actifs et sécuritaires ;
- Consulter le milieu pour ses besoins en matière de déplacements actifs et sécuritaires ;
- Outiller le milieu pour améliorer les conditions de pratique de la marche et du vélo ;
- Mettre en œuvre des activités pour sensibiliser et mobiliser la population aux déplacements actifs et sécuritaires.



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

1. Que le conseil municipal accepte l'offre de collaboration entre Accès transports viables, Vivre en Ville, la municipalité de St-Apollinaire;
2. Que la municipalité de St-Apollinaire contribue financièrement pour un montant de 3500 \$ à la réalisation du plan de déplacement dans le cadre du programme;
3. Que le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Julie Rousseau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de collaboration pour la mise en œuvre du programme "À pied, à vélo, ville active"

Adopté à l'unanimité.

17020-10-2016
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 3 octobre 2016 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

17021-10-2016
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 3 octobre 2016, à 20 h 18.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 7 NOVEMBRE 2016
